



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2018-09**

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-08-30-010 - ARRETE N° 48 Portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie Médicale "GUEVALT" (7 pages) Page 3

IDF-2018-08-31-005 - ARRETE N° 50 /ARSIDF/LBM/2018 Portant Autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale" BIO LAB" (9 pages) Page 11

IDF-2018-08-30-011 - ARRETE N°47/ARSIDF/LBM/2018 Portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale "BIO SITES" (5 pages) Page 21

SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES

IDF-2018-08-21-011 - Arrêté relatif à la modification de la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris (2 pages) Page 27

IDF-2018-08-13-002 - Arrêté relatif à la modification de la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Seine-et-Marne (2 pages) Page 30

Agence régionale de santé

IDF-2018-08-30-010

ARRETE N° 48 Portant autorisation de fonctionnement du
Laboratoire de biologie Médicale "GUEVALT"

*Intégration
transfert de site*

**ARRETE N° 48 /ARSIDF/LBM/2018 portant autorisation de fonctionnement
du Laboratoire de biologie médicale multi sites**

« GUEVALT »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 en date du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de société des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérale ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de professions de biologistes médicaux ;

VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° DS-2018/029 du 8 juin 2018 publié le 12 juin 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

VU l'arrêté n°36/ARSIDF/LBM/2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » sis 31, Boulevard HENRI IV à Paris (75004) ;

Considérant la demande en date du 3 août 2018, transmise par Maître Franck HENAINE, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi sites « GUEVALT » sis 31, Boulevard HENRI IV à Paris (75004), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

➤ l'intégration de Madame Hélène AUBRY-DAMON, médecin, en qualité de nouvelle associée, Directeur général de la SELAS «GUEVALT » et biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT »,

- La cession d'une action détenue par la SELAS « BIO- CLINIC », associée externe au profit de Madame Hélène AUBRY-DAMON,
- la fermeture du site sis 57, Avenue Gallieni à EPINAY-SUR-SEINE (93800) et l'ouverture concomitante du site sis 28-30, Avenue Gallieni à EPINAY-SUR-SEINE (93800), à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant les procès-verbaux des décisions du président de la SELAS « GUEVALT » des 23 et 31 juillet 2018, actant la décision d'intégration de Madame Hélène AUBRY-DAMON, médecin, en qualité de nouvelle associée et Directeur Général de la SELAS « GUEVALT », et de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT », la cession d'actions, la fermeture et l'ouverture concomitante de site à EPINAY-SUR-SEINE (93800) ;

Considérant la copie du bail commercial portant sur les locaux sis 28-30 Avenue Gallieni à EPINAY-SUR-SEINE (93800), établi entre la société « SCI ABRISSE », le bailleur et la SELAS « GUEVALT », le preneur en date du 21 juin 2018 ;

Considérant les statuts de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « GUEVALT » sise 31, Boulevard HENRI IV à Paris (75004), mis à jour le 23 juillet 2018 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2018, le laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » sis 31, Boulevard Henri IV à Paris (75004), codirigé par les vingt-quatre biologistes-coresponsables suivants :

- 1-Docteur Caroll SORIA-ROYER, pharmacien, biologiste-coresponsable;
- 2-Docteur Marie-Laure BAËS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 3-Docteur Célia SABBAGH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 4-Docteur Fabrice GUERRE, médecin, biologiste-coresponsable,
- 5-Docteur Valérie GODARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 6-Docteur Geneviève CREMER, médecin, biologiste-coresponsable,
- 7-Docteur Joanna BENHARROSH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 8-Docteur Cécile MALAQUIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 9-Docteur Martine LE MAGNEN, médecin, biologiste-coresponsable,
- 10-Docteur Charles IFERGAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 11-Docteur Jean BOUBLIL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 12-Docteur Michèle MALKA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 13-Docteur Roselyne AMGAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 14-Docteur Françoise CALONNE, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 15-Docteur Philippe BOKOBZA, médecin, biologiste-coresponsable,
- 16-Docteur Carmen BOADAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 17-Docteur Patrick SAADA, médecin, biologiste-coresponsable,
- 18-Docteur Dominique ALTERMAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 19-Docteur Dominique BARRIER-DELPECH, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 20-Docteur Lamya ZEHROUNI SENOL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 21-Docteur Julie BUI QUANG, médecin, biologiste-coresponsable,
- 22-Docteur Fatim DIAKITE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 13-Docteur Olivier GIVERDON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **24-Docteur Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste-coresponsable.**

exploité par la Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « GUEVALT », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n°75 004 937 1, est autorisé à fonctionner sous le n°75-232, sur les vingt-trois sites listés ci-dessous :

- 1-le site Henri IV siège social et site principal
31, bd Henri IV, à Paris (75004),
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 023 9
- 2-le site Bd des filles du calvaire
2 bd des filles du calvaire à Paris (75011),
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7
- 3-le site Jean JAURES
127, avenue Jean Jaurès à Paris (75019),
ouvert au public,
pratiquant les activités suivantes : biochimie, (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie),
microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse) ;
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 940 5
- 4-le site Bd d'Algérie
30, bd d'Algérie à Paris (75019),
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 941 3,
- 5-le site Général de Gaulle
42, rue du Général de Gaulle à Chennevières-sur-Marne (94430),
ouvert au public
pratiquant les activités d'hématologie (hématocytologie)
N° FINESS en catégorie 611 : 94 001 704 9,
- 6-le site Faubourg Poissonnière
11, rue du Faubourg Poissonnières à Paris (75009)
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 942 1
- 7-le site de la Plaine
29-31, rue de la Plaine à Paris (75020),
ouvert au public
pratiquant les activités de microbiologie (virologie)
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 943 9,
- 8-le site Vignon
10, rue Vignon à Paris (75009)
ouvert au public
pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie) ;
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 950 4,

- 9-le site rue de la Pompe
20, rue de la pompe à Paris (75016),
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en 611 : 75005 185 6
- 10 le site docteur Blanche
56, rue du docteur Blanche à Paris (75016),
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 4819,
- 11-le site Foch
29, Avenue Foch, 94100 Saint-Maur-des-Fossés,
ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 185 0,
- 12-le site Paul Déroulède
20, rue Paul Déroulède 94100 Saint-Maur-des-Fossés,
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 187 6
- 13-le site Aristide Briand
96, bd de Créteil et 1 rue Aristide Briand Saint-Maur-des-Fossés, (94100)
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 186 8,
- 14-le site Ledru Rollin
167, avenue Ledru Rollin, à Paris (75011),
ouvert au public,
site pré-post analytique,
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 025 4,
- 15-le site Franklin
163, Avenue Franklin, Les Pavillons-Sous-Bois (93320),
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 573 9
- 16-le site Aristide Briand
5, Bd Aristide Briand, Montreuil-Sous-Bois, (93100)
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 611 7
- 17-le site Verdun
5, avenue de Verdun, Romainville,(93230),
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 651 3,

- 18-le sis rue de Paris
30, rue de Paris à Montreuil (93100),
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée)
Hématologie (hématocytologie, hémostase).
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 680 2

- 19-le site Vaugirard
234, rue de Vaugirard à Paris (75015),
ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 259 9

- 20-le site bd du Temple
32 boulevard du Temple à Paris (75011),
ouvert au public
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 908 1

- 21-site des LILAS
118, rue de Paris aux LILAS, (93260)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 701 6

- 22-le site RIVOLI
8, rue de Rivoli Paris (75004)
Site pré post analytique
Ouvert au public
FINESS en catégorie 611 : 75 004 938 9

- 23-le site Gallieni jusqu'au 30 septembre 2018
57, avenue Gallieni à Epinay-Sur-Seine
Site pré post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 364 3
A compter du 1^{er} octobre 2018, le site sis 57 avenue Gallieni **ferme** et le site sis **28/30**
avenue Gallieni sera ouvert au public.

Les trente-neuf biologistes médicaux dont vingt-quatre biologistes-coresponsables, un biologiste médical associé exerçant dans ce laboratoire sont :

- 1-Docteur Caroll SORIA-ROYER, pharmacien, biologiste-coresponsable;
- 2-Docteur Marie-Laure BAËS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 3-Docteur Célia SABBAGH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 4-Docteur Fabrice GUERRE, médecin, biologiste-coresponsable,
- 5-Docteur Valérie GODARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 6-Docteur Geneviève CREMER, médecin, biologiste-coresponsable,
- 7-Docteur Joanna BENHARROSH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 8-Docteur Cécile MALAQUIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 9-Docteur Martine LE MAGNEN, médecin, biologiste-coresponsable,
- 10-Docteur Charles IFERGAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 11-Docteur Jean BOUBLIL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 12-Docteur Michèle MALKA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 13-Docteur Roselyne AMGAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- 14-Docteur Françoise CALONNE, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 15-Docteur Philippe BOKOBZA, médecin, biologiste-coresponsable,
- 16-Docteur Carmen BOADAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 17-Docteur Patrick SAADA, médecin, biologiste-coresponsable,
- 18-Docteur Dominique ALTERMAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 19-Docteur Julie BUI QUANG, médecin, biologiste-coresponsable,
- 20-Docteur Dominique BARRIER DELPECH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 21-Docteur Lamy ZEHROUNI pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 22-Docteur Fatim DIAKITE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 23-Docteur Olivier GIVERDON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **24-Docteur Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste-coresponsable.**

- 25-Docteur Ravine EPHRAIM, pharmacien, biologiste médical,
- 26-Docteur Marie-Hélène PERROLLAZ, pharmacien, biologiste médical,
- 27-Docteur Daniel DE BEAUMONT pharmacien, biologiste médical,
- 28-Docteur Philippe SAGET, pharmacien, biologiste médical,
- 29-Docteur Carole BOUGUET, pharmacien, biologiste médical,
- 30-Docteur Nicole JAQUOT-DENIS, pharmacien, biologiste médical,
- 31-Docteur Michel DENIS, pharmacien, biologiste médical,
- 32-Docteur Alain KESSOUS, pharmacien, biologiste médical,
- 33-Docteur Tahar KHITER, médecin, biologiste médical,
- 34-Docteur Michel ODZO GAKALA, pharmacien, biologiste médical,
- 35-Docteur Mélanie OLIVIER, pharmacien, biologiste médical,
- 36-Docteur Edgar OMBANDZA MOUSSA, pharmacien, biologiste médical,
- 37-Docteur Myriem ZOUAKH, pharmacien, biologiste médical,
- 38-Docteur Jean-Claude AZOULAY, médecin, biologiste médical,
- 39-Docteur Annick BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS GUEVALT est la suivante :

| Associés internes | Actions | Droits de vote en % |
|----------------------------------|----------------|----------------------------|
| Madame Caroll ROYER | 1 action | 2,0002% |
| Madame Roselyne AMGAR | 1 action | 2,0002% |
| Madame Marie-Laure BAËS | 1 action | 2,0002% |
| Monsieur Fabrice GUERRE | 1 action | 2,0002% |
| Madame Célia SABBAGH | 1 action | 2,0002% |
| Madame Valerie GODARD | 1 action | 2,0002% |
| Madame Geneviève CREMER | 1 action | 2,0002% |
| Mademoiselle Joanna BENHARROSH | 1 action | 2,0002% |
| Mademoiselle Cécile MALAQUIN | 1 action | 2,0002% |
| Madame Martine LE MAGNEN | 1 action | 2,0002% |
| Monsieur Charles IFERGAN | 1 action | 2,0002% |
| Madame Michèle MALKA | 1 action | 2,0002% |
| Madame Julie BUI QUANG, | 1 action | 2,0002% |
| Monsieur Jean BOUBLIL | 1 action | 2,0002% |
| Madame Françoise CALONNE | 1 action | 2,0002% |
| Monsieur Philippe BOKOBZA | 1 action | 2,0002% |
| Madame Dominique ALTERMAN | 1 action | 2,0002% |
| Monsieur Patrick SAADA | 1 action | 2,0002% |
| Madame Carmen BOADAS | 1 action | 2,0002% |
| Madame Dominique BARRIER DELPECH | 1 action | 2,0002 % |
| Monsieur Raphaël CARSIQUE | 1 action | 2,0002% |
| Madame Lamy ZEHROUNI | 1 action | 2,0002% |
| Madame Fatim DIAKITE | 1 action | 2,0002 % |
| Monsieur Olivier GIVERDON | 1 action | 2,0002 % |

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Madame Hélène AUBRY-DAMON | 1 action | 2,0002 % |
| S/Total associés en exercice | 25 actions | 50,004% |
| Associée extérieure | | |
| Société BIO CLINIC | 80 462 actions | 49,996 % |
| S/total associé externe | 80 462 actions | 49,996 % |
| Total | 80 486 actions | 100% |

Article 2 : L'arrêté n°36/ARSIDF/LBM/2018, en date du 18 juillet 2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites «GUEVALT », sis 31, Boulevard HENRI IV à Paris (75004), sera abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 août 2018

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Béatrice DRAGNE-EBRARDT

Agence régionale de santé

IDF-2018-08-31-005

ARRETE N° 50 /ARSIDF/LBM/2018 Portant Autorisation
de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale"

BIO LAB"

Transfert de site

Arrêté N° 50/ARSIDF/LBM/2018

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIO LAB » sis 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2018/029 du 8 juin 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n° 45/ARSIDF/LBM/2018 du 24 août 2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB » sis 34, rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) ;

Considérant le dossier reçu en date du 25 juillet 2018, de Maître Céline ROQUELLE-MEYER, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB », sise 34, rue Gambetta - LES MUREAUX (78130), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la fermeture du site sis 7, place de la mairie à CHAMBOURCY (78240), et l'ouverture concomitante au public du site sis rue 2, Grande Rue à CHAMBOURCY (78240) ;

Considérant le procès-verbal de la décision unanime des associés de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB », en date du 5 juin 2018, autorisant la fermeture du site sis 7, place de la mairie à CHAMBOURCY (78240), et l'ouverture concomitante au public du site sis rue 2, Grande Rue à CHAMBOURCY (78240) ;

Considérant que pour les sites sis 42, rue Pierre Fontaine à PONTOISE (95300) et 85, rue Pelleport à PARIS (75020), réunis en société d'exercice libéral antérieurement à la publication de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010, l'implantation du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB » sur ces deux territoires de santé supplémentaires aux trois autres que sont les Yvelines, l'Essonne et le Val-de-Marne a valeur de satisfaction au critère de territorialité défini à l'article L. 6222-5 du Code de la santé publique uniquement pour ces deux sites, en application de l'article 7.III de l'ordonnance précitée ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} novembre 2018, le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé 34 rue Gambetta, 78130 LES MUREAUX, codirigé par :

- Monsieur Richard ABECIDAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel ATTIAS, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 78 002 120 0**, sera autorisé à fonctionner sous le n° 78-42 sur les quarante-et-un sites listés ci-dessous :

- 1) LES MUREAUX siège social, site principal
34, rue Gambetta à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 121 8
- 2) CARRIERES-SOUS-POISSY
257, rue Ernest Joly à CARRIERES SOUS POISSY (78955)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 122 6
- 3) VERNEUIL-SUR-SEINE
45, Grande Rue à VERNEUIL SUR SEINE (78480)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 123 4
- 4) POISSY
8 bis, rue du 11 novembre à POISSY (78300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 124 2
- 5) ANDRESY
26 bis, boulevard Noël Marc à ANDRESY (78570)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 125 9
- 6) MAUREPAS
28, rue de Limagne à MAUREPAS (78310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 126 7

- 7) HOUDAN
21, rue de l'Enclos à HOUDAN (78550)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 127 5

- 8) TRAPPES
5-7, avenue Carnot à TRAPPES (78190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 128 3

- 9) CONFLANS-SAINTE-HONORINE
15, place Auguste Romagne à CONFLANS SAINTE HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 129 1

- 10) PONTOISE
42, rue Pierre Fontaine à PONTOISE (95300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 620 4

- 11) GUYANCOURT
37-39, boulevard Georges Haussmann à GUYANCOURT (78280)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 159 8

- 12) PARIS
85, rue Pelleport à PARIS (75020)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 048 6

- 13) FONTENAY-SOUS-BOIS
139, rue Dalayrac à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 065 4

- 14) ALFORTVILLE
179, rue Paul Vaillant Couturier à ALFORTVILLE (94140)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 066 2

- 15) EVRY
2, avenue Nowy Targ à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 021 3

-
-
-
- 16) EVRY
4, boulevard de l'Europe à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 020 5
- 17) LES MUREAUX
15, allée Denis Papin à LES MUREAUX (78130)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 173 9
- 18) LES ESSARTS-LE-ROI
20, rue du 11 Novembre à LES ESSARTS LE ROI (78690)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 265 3
- 19) MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
1, place Etienne Marcel à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 191 1
- 20) BONNEUIL-SUR-MARNE
9, avenue de Verdun à BONNEUIL-SUR-MARNE (94380)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 128 0
- 21) SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
120, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES BOIS (91700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 146 8
- 22) VOISINS-LE-BRETONNEUX
31, rue aux Fleurs à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 291 9
- 23) CRETEIL
5, place de l'Abbaye à CRETEIL (94000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 248 6

- 24) LE VESINET
16, rue du Général Clavery à LE VESINET (78110)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 302 4

- 25) CHATOU
8, rue Auguste Renoir à CHATOU (78400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 303 2

- 26) SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Clinique Saint-Germain - 12, rue Baronne Gérard à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 305 7

- 27) MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
3, rue Joël Letheule à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 307 3

- 28) CROISSY-SUR-SEINE
10bis, boulevard Fernand Hostachy à CROISSY-SUR-SEINE (78290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 308 1

- 29) SAINT-GERMAIN-EN LAYE
5, rue de la Paroisse à SAINT-GERMAIN-EN LAYE (78100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 309 9

- 30) MARLY-LE-ROI
Centre Commercial des Grandes Terres à MARLY-LE-ROI (78160)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 310 7

- 31) GRIGNY
103-105-107, rue Pierre Brossolette à GRIGNY (91350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 097 3

- 32) EVRY
Clinique de l'Essonne - 1 et 3, rue de la Clairière à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, immunohématologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 098 1

- 33) POISSY
18, rue Jean Claude Mary à POISSY (78300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 306 5

- 34) LA-QUEUE-LEZ-YVELINES
26, rue Nationale à LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (78940)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 294 3

- 35) GIF-SUR-YVETTE
39, rue Juliette Adam à GIF-SUR-YVETTE (91190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 062 7

- 36) GIF-SUR-YVETTE
10, place de Chevry à GIF-SUR-YVETTE (91190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 063 5

- 37) SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
82bis, rue Charles de Gaulle à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78730)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 216 6

- 38) RAMBOUILLET
31, rue Sadi Carnot à RAMBOUILLET (78120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 215 8

- 39) DOURDAN
12, rue Saint Jacques à DOURDAN (91410)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 064 3

- 40) PLAISIR
Rue Pierre Mendès France à PLAISIR (78370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 421 2

- **41) CHAMBOURCY**
2, Grande Rue à CHAMBOURCY (78240)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 304 0

Les quarante-cinq biologistes médicaux exerçant, dont quarante-et-un sont associés, seront les suivants :

- 1) Monsieur Richard ABECIDAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 2) Monsieur Daniel ATTIAS, médecin, biologiste-coresponsable,

- 3) Madame Lynn ADIB ZWIERZ, pharmacien, biologiste médical,
- 4) Monsieur Thierry ALLARD, pharmacien, biologiste médical,
- 5) Madame Myriam ASKIENAZY, pharmacien, biologiste médical,
- 6) Monsieur Gaston ATLAN, pharmacien, biologiste médical,
- 7) Madame Fabienne AYOUBI, pharmacien, biologiste médical,
- 8) Monsieur Saïd BOUAMARA, pharmacien, biologiste médical,
- 9) Monsieur Laurent BRASSEUR, médecin, biologiste médical,
- 10) Monsieur Harry COHEN, pharmacien, biologiste médical,
- 11) Madame Caroline CONORD-GEUFROI, pharmacien, biologiste médical,
- 12) Madame Claire CRAMAZOU, pharmacien, biologiste médical,
- 13) Monsieur Jean-François CUER, pharmacien, biologiste médical,
- 14) Madame Catherine DALBARD, pharmacien, biologiste médical,
- 15) Madame Sophie DAVAL, pharmacien, biologiste médical,
- 16) Monsieur Christian DUPUY-DOURREAU, pharmacien, biologiste médical,
- 17) Madame Dominique GALY, pharmacien, biologiste médical,
- 18) Monsieur Thierry GUYOT, pharmacien, biologiste médical,
- 19) Madame Claudie HAIMOVICI, pharmacien, biologiste médical,
- 20) Madame Rim KARAKACH KAHWATI, médecin, biologiste médical,
- 21) Monsieur Jawad KARRAT, médecin, biologiste médical,
- 22) Monsieur Yacine KHALFOUN, médecin, biologiste médical,
- 23) Madame Marie-Noëlle LABASTIE-BOURRET, médecin, biologiste médical,
- 24) Madame Elisabeth LALANNE, pharmacien, biologiste médical,
- 25) Madame Dominique LAURENT, pharmacien, biologiste médical,
- 26) Madame Béatrice LE BIHAN, pharmacien, biologiste médical,
- 27) Madame Nathalie LEFEVRE-BULTINGAIRE, médecin, biologiste médical,
- 28) Madame Sophie LEROY, pharmacien, biologiste médical,
- 29) Madame Elise LESEIGNEUR, pharmacien, biologiste médical,
- 30) Madame Marie-Christine LOISEAU, pharmacien, biologiste médical,
- 31) Madame Catherine MAFFRE DE LASTENS, pharmacien, biologiste médical,
- 32) Monsieur Jacques MALASSE, pharmacien, biologiste médical,
- 33) Madame Alexandra MESNER, médecin, biologiste médical,
- 34) Monsieur Mohamed MESSAOUDI, médecin, biologiste médical,
- 35) Madame Marie-Hélène NASSOY-COCHAIS, pharmacien, biologiste médical,
- 36) Monsieur Etienne ORSINI, pharmacien, biologiste médical,
- 37) Madame Florence PASZKO, pharmacien, biologiste médical,
- 38) Madame Isabelle PAVAGEAU, pharmacien, biologiste médical,
- 39) Madame Diana PEREIRA, pharmacien, biologiste médical,
- 40) Monsieur Karim REMTOULA, médecin, biologiste médical,
- 41) Monsieur Henri SABBAAH, pharmacien, biologiste médical,
- 42) Madame Sophie SCHOUTTETEN, pharmacien, biologiste médical,
- 43) Monsieur Yacine SEMMACHE, médecin, biologiste médical,
- 44) Monsieur Olivier THENAULT, pharmacien, biologiste médical,
- 45) Madame Christine WYPLOSZ, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIO LAB » sera la suivante :

| Nom des associés | Actions | % Actions | Droits de vote |
|---|------------------|----------------|------------------|
| M. Richard ABECIDAN | 2 387 829 | | 2 387 829 |
| Mme Lynn ADIB ZWIERZ | 1 | | 1 |
| M. Thierry ALLARD | 1 | | 1 |
| Mme Myriam ASKIENAZY | 1 | | 1 |
| M. Gaston ATLAN | 1 | | 1 |
| M. Daniel ATTIAS | 2 387 840 | | 2 387 840 |
| Mme Fabienne AYOUBI | 1 | | 1 |
| M. Saïd BOUAMARA | 10 | | 10 |
| M. Laurent BRASSEUR | 1 | | 1 |
| M. Harry COHEN | 1 | | 1 |
| Mme Caroline CONORD-GEUFROI | 1 | | 1 |
| Mme Claire CRAMAZOU | 1 | | 1 |
| M. Jean-François CUER | 1 | | 1 |
| Mme Sophie DAVAL | 1 | | 1 |
| Mme Fatim DIAKITE | 1 | | 1 |
| M. Christian DUPUY-DOURREAU | 10 | | 10 |
| Mme Dominique GALY | 5 | | 5 |
| M. Thierry GUYOT | 10 | | 10 |
| Mme Claudie HAIMOVICI | 1 | | 1 |
| Mme Rim KARAKACH KAHWATI | 1 | | 1 |
| M. Jawad KARRAT | 1 | | 1 |
| M. Yacine KHALFOUN | 360 250 | | 36 025 |
| Mme Marie-Noëlle LABASTIE-BOURRET | 10 | | 10 |
| Mme Elisabeth LALANNE | 1 | | 1 |
| Mme Dominique LAURENT | 10 | | 10 |
| Mme Béatrice LE BIHAN | 1 | | 1 |
| Mme Elise LESEIGNEUR | 1 | | 1 |
| Mme Catherine MAFFRE DE LASTENS | 1 | | 1 |
| Mme Alexandra MESNER | 1 | | 1 |
| M. Mohamed MESSAOUDI | 10 | | 10 |
| Mme Marie-Hélène NASSOY-COCHAIS | 250 | | 250 |
| M. Etienne ORSINI | 10 | | 10 |
| Mme Florence PASZKO | 250 | | 250 |
| Mme Isabelle PAVAGEAU | 250 | | 250 |
| Mme Diana PEREIRA | 10 | | 10 |
| M. Karim REMTOULA | 10 | | 10 |
| M. Henry SABBABH | 1 | | 1 |
| Mme Sophie SCHOUTTETEN | 1 | | 1 |
| M. Yacine SEMMACHE | 10 | | 10 |
| M. Olivier THENAULT | 1 | | 1 |
| Mme Christine WYPLOSZ | 1 | | 1 |
| S/Total biologistes médicaux en exercice | 5 136 548 | 78,55 % | 4 812 573 |
| Mme Elvira MARTINEZ-DEPREY | 249 | | 249 |
| Indivision successorale Nicolas ZWIERZ, personne morale | 250 | | 250 |
| S/Total personnes physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical | 499 | 0,01 % | 499 |

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

8/9

| | | | |
|---|------------------|----------------|------------------|
| MONTEFIORE INVESTMENT III, tiers porteur | 1 092 062 | | 1 092 062 |
| SAS AUDACIA, tiers porteur | 59 967 | | 59 967 |
| AUDACIA ISF CROISSANCE, tiers porteur | 65 985 | | 65 985 |
| AUDACIA OPTION PME, tiers porteur | 63 150 | | 63 150 |
| AMUNDI PME ISF 2017, tiers porteur | 120 860 | | 120 860 |
| S/Total Associés extérieurs non biologistes médicaux | 1 402 024 | 21,44 % | 1 402 024 |
| Total du capital social de la SELAS BIO LAB | 6 539 321 | 100 % | 6 215 096 |

Article 2 : L'arrêté n°45/ARSIDF/LBM/2018 du 24 août 2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB » sis 34, rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) sera abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : Le responsable du département plateaux medicotechniques de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 31 août 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

La Directrice du pôle efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence régionale de santé

IDF-2018-08-30-011

ARRETE N°47/ARSIDF/LBM/2018 Portant autorisation
de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale

"BIO SITES"

TRANSFERT DE SITE

**ARRETE N° 47 ARSIDF/LMB/2018 portant autorisation de fonctionnement
du Laboratoire de biologie médicale multi sites**

« BIO SITES »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 en date du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de société des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de professions de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2017/029 du 8 juin 2018 publié le 12 juin 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n°101/ARSIDF/LMB/2018 en date du 25 septembre 2018 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites «BIO SITES », sis 28-32 rue de Picpus à Paris (75012) ;

Considérant le dossier reçu les 5 et 6 juillet 2018, complété le 7 août 2018, de Maître Benoît RUPIN, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi sites « BIO SITES», exploité par la société d'exercice libérale par actions simplifiée « BIO SITES » sise 28-30 rue de Picpus à Paris, dans le 12^e arrondissement, en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte, à **compter du 3 septembre 2018**, la fermeture du site sis 9 Place Georges Marchais à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) et l'ouverture concomitante du site « REPUBLIC 2000 » sis 24, Rue Arthur Adamov et 95, Avenue de la République à CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;

Considérant le procès-verbal de constatation du consentement unanime des associés de la SELAS « BIO SITES » en date du 29 juin 2018, relatif à la fermeture et à l'ouverture concomitante de site dans la même commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;

Considérant le contrat de bail souscrit entre la société « CROSSWOOD » et le laboratoire de biologie médicale « BIO SITES » ;

Considérant les statuts de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIO SITES », mis à jour le 29 juin 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 3 septembre 2018, le laboratoire de biologie médicale multi-sites dont le siège social est situé au 28-30 rue de Picpus à Paris (75012) codirigé par :

Docteur Patrick VALLEE,
Docteur Jean BERLIOUX,
Docteur Abderrahmane LARIBI,
Docteur Laurent BELLEST,
Docteur Mustafa HAMDANE
Docteur Juliette PROST,
Docteur Sandrine LECLERCQ,

exploité par la SELAS « BIO SITES » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 005 045 2, est autorisé à fonctionner sous le n° 75-205 sur les huit sites listés ci-dessous :

- 1-le site principal et siège social,
28-30 rue de Picpus à Paris (75011)
Pratiquant les activités : biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 :75 005 047 8
- 2-le site NETTER
32, avenue du Docteur Arnold NETTER à PARIS (75002)
ouvert au public
Site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 :75 005 046 0
- 3-le site Bois l'Abbé
Centre commercial du Bois l'Abbé à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)
ouvert au public
Pratiquant les activités : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie), microbiologie (parasitologie-mycologie),
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 064 7,
- 4-le site Marchais, **sera fermé** à compter du 2 septembre 2018
9, place Georges MARCHAIS à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500),
ouvert au public
Site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 152 0,

A compter **du 3 septembre 2018** le site sis Centre commercial « REPUBLIC 2000 » **sera ouvert au public,**

Site sis 24 rue Arthur Adamov, 95, Avenue de la République à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Site pré-post analytique

Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 152 0,

- 5-le site SCHUMAN
26, avenue Robert SCHUMAN à VILLIERS-SUR-MARNE, (94350)
ouvert au public
Site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 127 2,
- 6-le site VILLECRESNES
5 allée du Relais à VILLECRESNES
ouvert au public
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie),
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 175 8
- 7-le site Remoiville
1, place Remoiville à VILLIERS-SUR-MARNE (94350)
ouvert au public
site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 252 8
- 8-le site 2, Rue de Paris à BOISSY-SAINT-LEGER (94470)
site ouvert au public
site pré-post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 171 0

Les onze biologistes médicaux dont sept biologistes-coresponsables exerçant dans ce laboratoire sont :

- Monsieur Jean BERLIOUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Juliette PROST, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrick VALLEE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abderrahmane LARIBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Sandrine LECLERCQ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BELLEST, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mustapha HAMDANE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ali KARA MOSTEFA KHELIL, médecin, biologiste médical,
- Madame Caroline JAMEY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Catherine SAGE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Nadia BEN YELLES, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIO SITES » est la suivante :

| Associés professionnels en exercice | Nombre d'Actions Catégorie A | Nombre d'actions Catégorie B | Droits de Vote | Droit de vote en % |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------|--------------------|
| Mme Juliette PROST | 440 | | 440 | 12,50% |

| | | | | |
|---|-------|--|-------|--------|
| M. Jean BERLIOUX | 440 | | 440 | 12,50% |
| M. Patrick VALLEE | 440 | | 440 | 12,50% |
| M. Abderrahmane LARIBI | 440 | | 440 | 12,50% |
| Mme Sandrine LECLERCQ | 1 | | 1 | 0,03% |
| M. Laurent BELLEST | 1 | | 1 | 0,03% |
| M. Mustapha HAMDANE | 440 | | 440 | 0,03% |
| M. Ali KARA MOSTEFA KHELIL | 1 | | 1 | 0,03% |
| S/ total biologiste en exercice | 2 202 | | 2 202 | 50,03% |
| Société SPFPL BIO INVEST de biologistes médicaux en exercice, associés | 1 879 | | 1 879 | 49,97% |
| TOTAL | 4 081 | | 4 081 | 100% |

Article 2 : L'arrêté n°101/ARSIDF/LBM/2018 en date du 25 septembre 2018 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites «BIO SITES », sis 28-30 rue de Picpus à Paris (75012) sera abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 août 2018

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES
FEMMES

IDF-2018-08-21-011

Arrêté relatif à la modification de la composition de la
commission départementale de lutte contre la prostitution,
le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins
d'exploitation sexuelle de Paris

ARRÊTÉ

Relatif à la modification de la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

Le Préfet de police de Paris, Préfet de la zone de défense de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-7 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°IDF-2017-09-26-005 du 26 septembre 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris ;

Vu l'arrêté n°IDF-2017-10-23-001 du 23 octobre 2017 relatif à la composition nominative de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris ;

Vu l'arrêté n°2018-078 du 17 juillet 2018 portant agrément de l'association Altaïr pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er}

A la fin de l'article 7 de l'arrêté n°IDF-2017-09-26-005 du 26 septembre 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris sont insérés les mots suivants :

« 10° Un représentant de l'Association Altaïr, agréée conformément aux dispositions de l'article R. 121-12-2 du code de l'action sociale et des familles. »

Article 2

A la fin de l'article 2 de l'arrêté n°IDF-2017-10-23-001 relatif à la composition nominative de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris sont insérés les mots suivants :

« 10° Dafné MIER, représentante de l'Association Altaïr, agréée conformément aux dispositions de l'article R. 121-12-2 du code de l'action sociale et des familles. »

Article 3

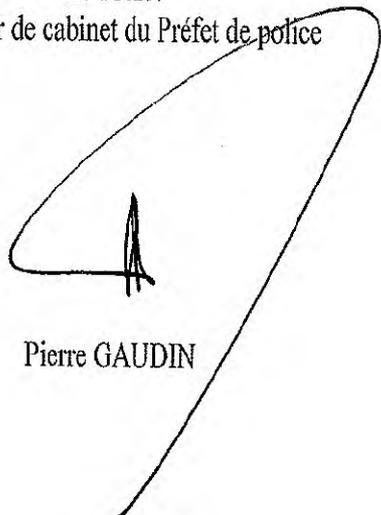
Le Préfet, secrétaire général, et la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, et le Préfet, directeur de cabinet du préfet de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs départementaux de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Paris, le

21 AOÛT 2018

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Le Préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région Ile-de-France
préfecture de Paris
François RAVIER

Le Préfet
Directeur de cabinet du Préfet de police



Pierre GAUDIN

SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES

IDF-2018-08-13-002

Arrêté relatif à la modification de la composition de la
commission départementale de lutte contre la prostitution,
le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins
d'exploitation sexuelle de Seine-et-Marne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

ARRÊTÉ

**Portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie
de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

**Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R121-12-1 à R121-12-3 ;

Vu le code justice administrative ;

Vu le décret n°2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, pour le département de la Seine-et-Marne, signée par Madame Françoise GIL, Présidente de l'association Les amis du bus des femmes, et reçue le 22 mars 2018 ;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R.121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association Les amis du bus des femmes, sise au 58 rue des amandiers 75 020 PARIS, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de la Seine-et-Marne.

Article 2

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 4

La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et notifié à l'association mentionnée à l'article 1^{er}. Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le **13 AOUT 2018**

Le Préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
préfecture de Paris

François RAVIER